

TRANSPORTS SCOLAIRES 2022-2023

INSCRIPTION EN LIGNE

DU 14 JUIN AU 31 JUILLET 2022

Rendez-vous sur [NOMAD.NORMANDIE.FR](https://nomad.normandie.fr)

et laissez-vous guider...

L'INSCRIPTION

- Vous avez déjà un compte transport, utilisez-le afin de renouveler l'inscription ou d'ajouter une demande.
- Vous n'avez pas de compte transport, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez-les.

VOTRE SITUATION RISQUE DE CHANGER POUR LA RENTRÉE ?

- En cas de changement de domicile ou d'établissement, contactez votre service des transports afin de mettre à jour votre dossier, aucune majoration ne sera appliquée.

LA RENTRÉE : LA CARTE DE TRANSPORT

- Si votre enfant possède déjà une carte ATOUMOD, elle est à conserver pendant 7 ans. L'abonnement sera chargé directement à distance par la Région. Votre enfant devra poser sa carte sur le pupitre à bord du car jusqu'à l'affichage du voyant vert (5 secondes), **pour activer l'abonnement**.
- Si votre enfant ne possède pas de carte ATOUMOD, vous recevrez la carte de transport directement à votre domicile **courant août**.
- Avec sa carte de transport scolaire, votre enfant a le droit à **1 aller-retour par jour** s'il est demi-pensionnaire ou **1 aller-retour par semaine** s'il est interne.

CONTACTS UTILES

02 22 55 00 10
nomad-car@normandie.fr

CALVADOS

Service des Transports Publics Routiers
Maison des Quatrans
25, rue de Geôle
CS 50523 - 14035 Caen cedex

Si votre enfant utilise le réseau
Nomad (ex Bus Verts)
Tél : 09 70 83 00 14
Keolis pôle carte scolaire
CS 80127 - 14128 Mondeville cedex

EURE

Service des Transports Publics Routiers
19, rue Saint-Louis
CS 40441 - 27000 Evreux

MANCHE

Service des Transports Publics Routiers
98, route de Candol
CS 94459 - 50009 Saint-Lô cedex

ORNE

Service des Transports Publics Routiers
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 Alençon cedex

SEINE-MARITIME

Service des Transports Publics Routiers
5, rue Robert Schuman
CS 21129 - 76174 Rouen cedex

TRANSPORTS SCOLAIRES RÉGIONAUX

| 2022-2023 |



NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND



RÉGION
NORMANDIE

LES TRANSPORTS SCOLAIRES, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION NORMANDIE

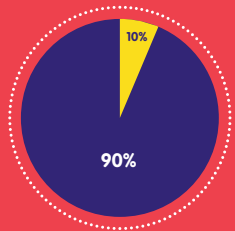


117 000 ⁽¹⁾
élèves sont transportés par la Région Normandie

COÛT RÉEL pour la Région Normandie

Plus de **1000€** ⁽¹⁾ par élève et par an

RÉPARTITION DU COÛT POUR UN ENFANT TRANSPORTÉ



- 10% Ensemble des familles
- 90% Région Normandie

Participation des familles : moins d'1€ l'aller-retour par jour d'école

BONUS TRANSPORT

Tous les élèves abonnés au transport scolaire peuvent bénéficier d'un aller-retour gratuit par week-end sur les lignes régulières de leur département. Cet avantage est aussi valable durant les petites* vacances scolaires, à raison d'un aller-retour gratuit par semaine.

*hors vacances d'été



Retrouvez l'info du réseau régional sur l'application **Nomad Car Normandie** téléchargeable gratuitement.



POUR VOYAGER EN TOUTE SÉCURITÉ !

- J'arrive 5 minutes avant l'horaire de mon car.
- Je présente/valide mon titre de transport et j'attache ma ceinture.
- Je respecte les autres et le matériel.
- Je reste assis jusqu'à l'arrêt complet du car.
- Je respecte le protocole sanitaire en vigueur en fonction des décisions gouvernementales.

TARIFS ANNUELS ⁽²⁾

Pour les élèves de maternelles ⁽³⁾, élémentaires ⁽³⁾ et les internes

60€

Pour les collégiens et lycéens (externes ou demi-pensionnaires)

120€

Transports scolaires en train (externes, demi-pensionnaires ou internes)

120€



Majoration de 20€ du prix de l'abonnement à compter du 1^{er} août 2022.
Retrouvez le règlement régional des transports scolaires sur nomad.normandie.fr

DES AIDES POUR LES FAMILLES LES PLUS MODESTES



- Un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois (sur justificatif)
- Un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- Une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- Des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire

⁽²⁾ Sous réserve d'adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2023-2024. Pour les élèves domiciliés en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires normands, sans accord entre les 2 Régions : 300 €

⁽³⁾ Élèves domiciliés dans le Calvados : 40 € pour l'année scolaire 2022-2023 - Sous réserve d'adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour 2023-2024

(1) sur la base du budget et des effectifs 2021-2022